

## PLANNING DES COURS 2024/2025

### ECURIE DE BAUD

	MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI		SAMEDI	
	Manon	Manon	Marco	Marco	Manon	Marco	Manon	Marco
9H								
9H15								
9H30								
9H45								
10H								
10H15							ADOS 10/12 ans - G2/3	PONEYS 9ans - G1/2
10H30							9h30/11h15	9h30/11h15
10H45								
11H								
11H15								
11H30							JEUNES 16/18ans - G4/5	JEUNES 13/15ans - G2/3
11H45							11h15/12h30	11h15/12h30
12H								
12H15								
12H30								
12H45								
13H								
13H15								
13H30								
13H45								
14H								
14H15								
14H30							ADOS 10/12 ans - G1/2	COMPÉT' Compét G6/7
14H45		JEUNES 13/15ans - G3/4	ADOS 10/12 ans - G2				14h/15h45	14h30/15h45
15H		14h30/15h45	14h/15h45					
15H15								
15H30								
15H45								
16H								
16H15		JEUNES 16/18ans - G5/6	SHETLANDS 5/6 ans				JEUNES ans - G3/4	COMPÉT' Compét G6/7
16H30		16h/17h15	15h45/17h				13/15 16h/17h15	16h/17h15
16H45								
17H			BABY-PONEY 3/4 ans					
17H15			17h/17h45					
17H30								
17H45						ADULTES Adultes G3/4		
18H						17H30/18H45		
18H15	ADOS 10/12 ans - G2/3						ADOS 10/12 ans - G2/3	
18H30	17h45/19h30						17h45/19h30	
18H45								
19H								
19H15								
19H30				ADULTES Adultes G6/7				
19H45	ADULTES Adultes G5/6			19H/20H15			ADULTES Adultes Loisirs	
20H	19H30/20H45						19H30/20H45	
20H15								
20H30								
20H45								
21H								

#### DURÉE DES SÉANCES:

**BABY** : durée séance 45 min (30 min cours + 15 min pansage)

**SHETLAND**: durée séance 1h15 (15 min pansage + 45 min cours+ 15 min soins)

**PONEYS** et **ADOS**: durée séance 1h45 (30min pansage + 1h cours + 15 min soins)

**CHEVAUX (ADULTES ET JEUNES)**: 1h15 de cours (30 min détente + 45 min exercices).

Cours chevaux => Merci d'arriver minimum 30min avant le début du cours pour la préparation en autonomie, + prévoir 15min de soins après le cours.

#### ABSENCES ET RATTRAPAGES :

Les absences doivent être prévenues le plus tôt possible (par sms de préférence au 06 50 76 13 66, ou par mail à l'adresse ecuriedebaud@gmail.com).

Les cours non décommandés au minimum 24h à l'avance seront dus pour les cartes et non rattrapables pour les forfaits.

Il y a possibilité de **rattraper les cours manqués à hauteur de 4 cours dans l'année**, dans un délai de 2 mois maximum (sur autre créneau ou pendant les vacances scolaires, sauf vacances d'été). Exemple:

2 cours collectifs manqués peuvent être rattrapés sur une demi-journée de stage.

Exception : Absence pour raison médicale : les cours manqués pourront être rattrapés ultérieurement sur présentation d'un certificat médical de dispense de sport.

En cas d'arrêt de la pratique: l'engagement est annuel, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Les règlements par prélèvements mensuels, ceux-ci étant une facilité de paiement, courront jusqu'à la fin de l'année (soit le dernier en juin).